

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UNE AVOCATE DÉTENUE DANS UN LIEU INCONNU

Le 15 janvier 2019, Hoda Abdelmoniem a comparu devant le parquet aux fins d'instruction, et sa détention provisoire a été prolongée de 15 jours. Hoda Abdelmoniem a dit à sa fille qu'elle était détenue dans un lieu tenu secret.

Hoda Abdelmoniem avait comparu pour la dernière fois devant le parquet le 21 novembre 2018, après 20 jours de disparition forcée. Entre le 2 décembre 2018 et le 14 janvier 2019, l'avocat de Hoda Abdelmoniem et sa famille n'avaient retrouvé sa trace dans aucune prison et n'avaient aucune information quant au sort qui lui avait été réservé.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN REPRENANT LE MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

M. Nabil Sadek
Public Prosecutor
Office of the Public Prosecutor,
Dar al-Qada al-Ali, Down Town
Cairo, Égypte
Fax : +202 2577 4716
Twitter : @EgyptJustice

Monsieur le Procureur général,

Le 15 janvier 2019, Hoda Abdelmoniem a comparu devant le parquet aux fins d'instruction, et sa détention provisoire a été prolongée de 15 jours. Hoda Abdelmoniem a dit à sa fille qu'elle ne savait pas où elle était détenue. Après sa comparution, les forces de sécurité l'ont emmenée, les yeux bandés, dans un lieu inconnu.

Le 21 novembre 2018, après avoir été victime d'une disparition forcée, Hoda Abdelmoniem a réapparu à l'occasion d'une comparution devant le parquet. Le 22 novembre, ses proches ont pu la rencontrer et ont indiqué qu'elle n'avait pas changé de vêtements, avait peur, tremblait et ne pouvait pas parler de ce qui lui était arrivé. Elle a ensuite été emmenée dans des locaux de la sûreté de l'État. Ses proches l'ont vue à nouveau les 24 et 28 novembre. Après le 2 décembre 2018, ils n'ont su où elle se trouvait que le 14 janvier, date à laquelle ils ont été informés qu'elle allait comparaître devant le parquet.

La fille de Hoda Abdelmoniem, qui l'a vue le 15 janvier, a dit qu'elle était très maigre à cause de la nourriture, insuffisante et de mauvaise qualité.

Nous vous prions instamment de révéler le sort réservé à Hoda Abdelmoniem et le lieu où elle est détenue, et de libérer cette femme, dont la détention est arbitraire. Nous vous engageons également à veiller à ce que Hoda Abdelmoniem puisse régulièrement consulter des professionnels de la santé qualifiés et prendre les médicaments qui lui ont été prescrits, dans le respect des normes internationales et de l'éthique médicale, notamment des principes de confidentialité.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de notre haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 1^{er} novembre 2018, les forces de sécurité ont fait irruption chez Hoda Abdelmoniem, au Caire, à 1 h 30 du matin, ont mis son domicile à sac, puis ont emmené cette femme, les yeux bandés, chez sa mère. Pendant que les forces de sécurité fouillaient le domicile de sa mère, Hoda Abdelmoniem est restée, les yeux toujours bandés, dans un véhicule de police. Elle a ensuite été emmenée de force dans un lieu inconnu. Sa fille a assisté à son arrestation. Les agents ont confirmé à la fille de Hoda Abdelmoniem leur appartenance aux forces de sécurité de l'État, mais ils n'ont pas présenté de mandat d'arrêt, ni précisé le motif de l'arrestation ou l'endroit où ils emmenaient sa mère. Hoda Abdelmoniem n'a pu emporter aucun médicament ni effet personnel. Elle a un caillot de sang dans la jambe et souffre d'hypertension, ce qui fait qu'elle a fréquemment des problèmes d'équilibre. Les avocats de Hoda Abdelmoniem se sont rendus dans divers postes de police pour s'enquérir de son sort, mais ils n'ont pas réussi à déterminer où elle était détenue. Les autorités ont nié le fait que Hoda Abdelmoniem avait été arrêtée et ont affirmé qu'elles ne savaient pas où elle se trouvait. Amnesty International pense qu'elle a été victime d'une disparition forcée.

Hoda Abdelmoniem, 60 ans, est une avocate spécialisée dans la défense des droits humains qui travaille bénévolement comme consultante pour la Coordination égyptienne pour les droits et les libertés (ECRF), une organisation de défense des droits humains de premier plan. Ces cinq dernières années, Hoda Abdelmoniem a recueilli des informations sur les violations des droits humains, notamment sur des cas de disparitions forcées. Elle est également avocate à la Cour de cassation et à la Cour suprême constitutionnelle égyptiennes, et a été membre du Conseil national des droits humains et du Barreau égyptien. Amnesty International pense que Hoda Abdelmoniem a été appréhendée en raison de ses activités militantes et parce qu'elle a fait partie de la défense dans le cadre de plusieurs affaires relatives aux droits humains. L'arrestation de Hoda Abdelmoniem a eu lieu dans le contexte d'une nouvelle série d'arrestations. Celles-ci ont débuté le 1^{er} novembre 2018 et visent d'éminents militants des droits humains et avocats spécialistes de ces droits, comme Mohamed Abu Horaira, ancien porte-parole de l'ECRF.

Hoda Abdelmoniem fait l'objet d'une interdiction de se rendre à l'étranger depuis fin 2013. Elle n'a été inculpée d'aucune infraction.

Le 1^{er} novembre 2018, le jour où elle a été appréhendée, les autorités égyptiennes ont lancé une série de descentes, arrêtant au moins 31 militant.e.s des droits humains et avocat.e.s spécialistes de ces droits (10 femmes et 21 hommes).

L'ECRF, qui réunit des informations sur les disparitions forcées et le recours accru à la peine de mort et apporte une assistance juridique aux victimes de violations, a été particulièrement visée par cette répression, car nombre de ses membres ont été arrêtés. Dans une déclaration publiée le 1^{er} novembre et annonçant la suspension de ses activités en faveur des droits humains, l'ECRF a indiqué que la situation actuelle en Égypte était incompatible avec la défense des droits humains et a réclamé l'intervention du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 28 février 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Hoda Abdelmoniem (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/9365/2018/fr/>